



Restaurants, SNCF, comment faire respecter la loi EVIN ?

Rubrique : questions-réponses - Date : samedi 29 juin 2002

Bonjour, C'est une très bonne chose que les non-fumeurs puissent de plus en plus faire respecter leurs droits, encore que ce ne soit pas évident.

J'habite une petite ville dans l'Aveyron : Villefranche de Rouergue. Aucun restaurant de la Bastide n'a de salle non-fumeur. Alors ou bien on accepte de manger parmi des fumeurs, ou bien on s'en va. La clientèle ne manquant pas, les restaurateurs s'en foutent (très poliment).

Si on veut manger tranquille à l'extérieur de chez soi, il faut aller à la limite de la ville et donc prendre la voiture pour le Mc DO. Ce n'est pas la même nourriture, et ce n'est pas le même service, mais au moins ça ne fume pas.

A la SNCF c'est pareil. Je prends le train régulièrement (le train que je prends n'est pas du genre moderne), et je constate chaque fois que si la partie des 1ère classes est séparée par une porte, celle de la partie des 2nde classes fumeur et non-fumeur n'ont pas de porte de séparation et qu'on se prend la fumée même en se mettant au fond de la partie non-fumeur.

L'autre jour, j'ai fait exprès d'aller dans la 1ère classe pour marquer le coup et pouvoir en parler avec le contrôleur. Il dit qu'il ne pouvait rien faire et que je devais retourner dans ma partie si je ne voulais pas payer le supplément de la 1ère classe. Mais si je suis la seule à me plaindre à la SNCF, qu'est-ce que ça va changer ? Pareil dans les halls de gare.

Quelqu'un m'a conseillé un jour de fumer des cigarettes à l'eucalyptus pour embêter les fumeurs de tabac car l'odeur leur en serait incommode. Le problème c'est que les pharmacies ont mélangé du tussilage à l'eucalyptus et que ça en amoindrit l'odeur. Et le problème c'est qu'en inhalant la fumée du papier je dois aussi prendre du poison dans mes bronches.

Si vous avez une idée efficace à me proposer, n'hésitez pas.

Merci.

Réponse :

Les idées ne manquent pas. Ce qui fait défaut c'est la volonté d'aller jusqu'au bout en respectant une logique. Pour les restaurants, téléchargez et imprimez la boîte à outils

Suivez scrupuleusement les conseils donnés dans ce vade-mecum et DNF sera à vos côtés pour imposer le respect de la loi à un éventuel restaurateur récalcitrant.

L'association DNF lance cette action de soutien actif aux victimes de tabagisme passif dans les restaurants. Elle ne souhaite pas éparpiller ses efforts mais a prévu très prochainement une campagne du même style, appuyée sur un guide méthodologique. Les transports en communs pourraient très bien être choisis comme cible puisqu'une enquête en cours (DNF-OFT) suggère que c'est le lieu où les Français supportent le moins le non-respect de la loi EVIN.

Merci pour la confiance que vous nous témoignez